

Jésus et de Marie, de Longueuil, pour répandre l'éducation.

Acte pour autoriser les Dames des Ursulines des Trois-Rivières à posséder des propriétés à un certain montant.

Acte pour incorporer les missionnaires anabaptistes du Canada.

Acte pour pourvoir aux clôtures de lignes et aux cours d'eau dans le Haut-Canada.

Acte pour abolir le bureau de l'arpenteur général et le réunir à celui des terres de la couronne.

Acte pour régler les douanes et pourvoir à la collection des revenus publics.

Acte pour incorporer le (High School) de Québec.

Acte pour rappeler cette partie de l'acte y mentionné, qui empêche les membres du clergé de voter aux élections des membres du parlement.

Acte pour soulager les débiteurs insolubles.

Acte pour distraire la paroisse de St. Sylvestre du comté de Lobinière et pour l'annexer au comté de Mégantic, pour la facilité des enrégistremens seulement.

Acte pour le maintien de la paix et pour empêcher les riots et les outrages sur ou près des travaux publics, pendant qu'ils sont en construction.

Acte pour pourvoir à une exploration géologique de cette province.

Acte pour amender et étendre certaines provisions d'un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté Guil: 4, intitulé "An acte for incorporating and granting certain power to the "Upper Canada Trust and Loan Company".

Acte pour assurer le droit de propriété dans les vaisseaux des colonies naviguant dans les eaux intérieures de cette province.

Acte pour accorder de l'aide à la Congrégation Unitérienne à Montréal.

Acte pour faire d'autres réglemens pour la tenue des différentes cours dans le Haut-Canada, et pour le procès de prisonniers en certains cas.

Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les différentes lois maintenant en force réglant la pratique des différentes cours de district dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre l'Atlantique et le St. Laurent.

Acte pour accorder des droits de douanes provinciaux.

Il a plu à Son Excellence de réserver sa sanction aux bills suivants, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été signifié, savoir: —

Acte pour dissoudre le mariage de Henry William Harris, Ecuyer, et de Eliza Walker, sa femme et pour lui permettre de se remarier, et autres fins y mentionnées.

Acte pour autoriser jusqu'à un certain point la saisie du salaire des officiers publics pour le paiement de leurs dettes.

Acte pour accorder aux sujets de Sa Majesté, en cette Province, un recours légal, pour le recouvrement de ce qui leur est dû par le gouvernement exécutif etc.

Acte pour établir la ligne de certains lots dans le township de Beverly comté de Halton.

Acte pour amender partie d'un acte passé dans la 7e. année de Sa Majesté, intitulé acte pour accorder certains pouvoirs aux principaux officiers de l'ordnance de Sa Majesté.

Acte pour confirmer les titres des terres des personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada de la 1re. Guil. 4, chap. 53, et pour d'autres fins y mentionnés.

Acte pour faire d'autres provisions à l'égard des aubains.

## BULLETIN.

*Ordination. — Clôture du Parlement. — Texas.*

Dimanche dernier, Mgr. de Montréal a conféré l'ordre de sous-diaconat à MM. Jean Farrell, Joseph Magloire Linoge, Hippolite (Jés. Marie) Fontaine dit Bienvenu et Joseph Balthazard; et la tonsure à MM. Timothée Kerwan et John O'Reilly, dans l'église de la Providence.

— La clôture du Parlement a eu lieu plus vite que nous ne nous y attendions. Comme il y avait encore plusieurs mesures en progrès et sur le point d'être terminées, on supposait que le tems de la session déjà assez long, il est vraisemblablement prolongé encore de quelques jours, pour pouvoir les conduire à fin. Mais il en a été autrement: c'est samedi dernier, le 29 de mars, à 5 heures du soir, que Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné de son état-major, s'est rendu dans la salle du Conseil, où l'attendaient les honorables conseillers législatifs. Après y avoir pris place sur son trône, Son Excellence requit la présence des membres de la Chambre d'Assemblée à la Barre du Conseil, suivant la coutume, et donna sa sanction à soixante-neuf bills dont on trouvera la liste dans une autre partie de cette feuille. Sept seulement sont réservés à la sanction royale. Comme on a déjà vu que trente-sept avaient déjà été sanctionnés, la législature a donc passé cent-treize bills, pendant sa session. Quoique ce soit peu, relativement à sa durée, cependant c'est peut-être encore beaucoup plus qu'on ne devait s'y

attendre, il y a seulement huit jours. Aussi, apprenons-nous que le conseil passa plusieurs de ces bills après en avoir seulement lu le titre, s'en reposant entièrement sur la prudence et la sagesse de la Chambre. D'ailleurs, il est à remarquer que très peu de bills ont un intérêt général et que le très grand nombre sont; ou pour continuer des lois déjà en exécution, ou pour incorporer des compagnies particulières. Il paraît que plusieurs mesures très urgentes et qui avaient été annoncées, même dans le discours d'ouverture, ont été remises à une autre session, faute de tems. Il n'y a pourtant point à se plaindre que celle-ci a été trop courte. Car c'est peut-être la plus longue qui ait encore eu lieu en Canada. Cependant il est bien à craindre que, par la suite, quatre mois de session ne soient point suffisants pour expédier toutes les affaires, et que bientôt, il n'en faille au moins six, surtout si la Chambre continue à s'occuper d'autant de matières de détail. Il nous semble pourtant qu'un tiers de l'année en session devrait suffire au pays, et qu'une dépense de plus de trente-trois mille louis, pour le seul objet du Parlement, doit être regardé comme une somme déjà exorbitante, relativement aux ressources de la province.

Après la sanction des bills dont nous avons parlé plus haut, lord Metcalfe prorogea le Parlement par le discours suivant:

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:*

Je vous remercie pour l'attention infatigable que vous avez apportée à vos devoirs laborieux dans cette session qui a été prolongée au delà du terme ordinaire. Je me flatte que les mesures qui ont été passées, tourneront à l'avantage de la province, et je crois devoir vous féliciter particulièrement sur celles que vous avez passé pour l'amélioration de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, et celles qui ont rapport à l'éducation et aux instructions municipales dans le Bas-Canada, lesquelles sont toutes de la plus haute importance, et promettent d'être d'une utilité essentielle à la province.

Je suis fâché en même tems qu'il ait fallu inévitablement remettre plusieurs mesures d'une grande importance, et pour cette raison je ne me sépare de vous qu'à regret, car il m'est pénible de perdre votre aide tant qu'il resté quelque chose à faire qui pourrait être utile à la province.

Cependant je n'ignore point que votre présence est requise chez vous, et qu'il serait déraisonnable de vous retenir plus longtemps dans cette saison de l'année, et je me flatte que ce qui reste encore à faire, sera accompli à la prochaine session.

J'ai eu la satisfaction de donner la sanction de Sa Majesté à presque tous les actes que vous avez passés, et quant au petit nombre qui sont réservés pour la sanction de Sa Majesté, je me suis trouvé dans la nécessité de le faire soit en obéissant à des instructions positives que j'avais reçues, soit en conséquence de certaines circonstances qui ne me laissent point d'autre alternative.

L'acte pour amender l'ordonnance de la dernière session du parlement et qui affecte les biens de la couronne se trouve de ce nombre.

J'ai reçu des informations authentiques relativement à un acte de la législature des Etats-Unis qui affectera considérablement les intérêts commerciaux de cette province. Je ne manquerai pas de soumettre ce sujet à l'intention du gouvernement de Sa Majesté, et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de recevoir sa plus sérieuse considération.

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

Je vous fais mes sincères remerciemens pour la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux moyens nécessaires pour la bonne administration de nos affaires. Je coopérerai de tout mon pouvoir à toute mesure d'économie qui rendra plus efficace le service public. Je vois avec satisfaction que l'état prospère de notre revenu nous permet, après avoir pourvu à la réduction de la dette publique, en commençant l'établissement d'une caisse d'amortissement pour le rachat du prêt garanti, d'appliquer une somme considérable à des ouvrages publics, calculés pour produire un grand avantage.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:*

Vous êtes sur le point de retourner dans vos foyers pour reprendre ces occupations qui sont presque indispensables pour le soutien de vos familles, et qui sont inévitablement interrompues, on pourrait dire à votre détriment, par votre assiduité à vos devoirs parlementaires. J'espère instamment que vous réussirez dans vos entreprises et je vous prie d'assurer à tous vos constituans

ERRER